



Compte-rendu du 3^{ème} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du Vendredi 26 Juin 2020

Ordre du jour :

1. *Administration Générale* : Approbation du Compte-rendu de la séance du 6 Juin 2020
2. *Finance publique* : Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif Année 2020
3. *Finance publique* : Budget Commune – Vote du Budget Primitif Année 2020
4. *Administration générale* : Dissolution du SIGEP (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Piscine) de Guer
5. *Bâtiment communal* : Sécurisation d'un hangar communal par un bardage – Annulation de l'opération
6. *Affaires générales* : Locataire logement communal – lancement d'une procédure d'expulsion pour divers motifs
7. *Institution et Vie Politique* : Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'ACDES
8. *Institution et Vie Politique* : Désignation des délégués pour représenter la commune au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement Scolaire) Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac
9. *Institution et Vie Politique* : Désignation du délégué pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)
10. *Institution et Vie Politique* : Désignation du délégué représentant la commune au sein du COS Breizh (Comité des Œuvres Sociales)
11. *Affaires Scolaires* : Participation aux charges sociales du RPI – Réajustement 2019 et Prévisionnel 2020
12. *Ressources Humaines* : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – Assistant de conservation du patrimoine pour la poursuite de la mission de classement des archives communales
13. *Urbanisme* : Projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE

Questions diverses :

- Proposition des élus intéressés pour être délégué / représentant (1 titulaire et 1 suppléant) de Vallons de Haute Bretagne Communauté au sein des organismes extérieurs (Syndicat Mixte du Scot du Pays des Vallons de Vilaine, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Les Bruyères, SMICTOM, et Pays des Vallons de Vilaine)
- Acquisition d'un ordinateur portable
- Occupation de la salle polyvalente
- Distribution des masques
- Calendrier

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 22 juin 2020.

En raison de la pandémie de coronavirus COVID-19 qui touche actuellement le pays, **la séance a lieu dans la salle polyvalente de la commune** et non dans la salle de conseil municipal afin de respecter les mesures barrières (Circulaire du 15 mai 2020 définissant les conditions de déroulement de la 1^{ère} séance du Conseil municipal).

Membres du conseil municipal présents :

M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme PHILIPPE Sylvie, M ROLLAND Yannick, M ROUXEL Serge.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia à Mme BRUNARD Chrystèle et Mme CORBLIN Marine à Mme GROUX Claudie

Membres absents excusé :

M ALLAIN Jean-Charles

Le Secrétaire de Mairie, Jean-Louis MEHAT assiste à ce conseil, sans droit de parole, mais peut intervenir sur autorisation du maire pour apporter des précisions nécessaires, si besoin.

Trois personnes assistent à la réunion.

Ouverture de ce 3^{ème} Conseil municipal en date du 26 Juin 2020 à 19h00 par Monsieur Hugues RAFFEGEAU, le Maire de la commune de Les Brulais.

Cette séance est enregistrée afin d'éviter toutes polémiques.

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal pour savoir si l'un de ses membres veut bien pour remplir cette fonction. Madame Chrystèle BRUNARD se porte volontaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Chrystèle BRUNARD comme secrétaire de séance

1. Administration Générale : Approbation du Compte-rendu de la séance du 6 Juin 2020

Aucune remarque n'est apportée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 Juin 2020.

2. Finance publique : Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif Année 2020

Des documents avec des tableaux présentant les sections de fonctionnement et d'investissement ont été distribué à chaque conseiller en début de séance. Monsieur le Maire et le secrétaire de Mairie, Monsieur Jean-Louis MEHAT, présentent le Budget Assainissement et des précisions sont apportées sur certains points.

La section de fonctionnement n'est pas équilibrée mais il est possible de la voter en suréquilibre et ainsi ne pas prévoir des crédits à des dépenses qui ne se feront pas.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dépenses et recettes de chaque section.

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	45 292,52 €	30 012,68 €
Recettes	90 292,52 €	30 012,68 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2020 pour l'Assainissement

3. Finance publique : Budget Commune – Vote du Budget Primitif Année 2020

Des documents avec des tableaux présentant les sections de fonctionnement et d'investissement ont été distribués à chaque conseiller en début de séance. Monsieur le Maire et le secrétaire de Mairie, Monsieur Jean-Louis MEHAT, présentent le Budget Assainissement et des précisions sont apportées sur certains points.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dépenses et recettes de chaque section.

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	834 386,16 €	581 657,33 €
Recettes	834 386,16 €	581 657,33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020.

4. Administration générale : Dissolution du SIGEP (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Piscine) de Guer

Monsieur le Maire fait un point rapide sur ce qu'est le SIGEP de Guer avec son rôle et ses compétences. Il évoque également les dernières étapes qui ont eu lieu récemment.

Ce syndicat a été installé par arrêtés inter-préfectoral le 10 décembre 1986. Le 25 novembre 2015, le SIGEP devient syndicat mixte fermé suite à la substitution de ses communes membres au sein du syndicat par la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly (arrêté préfectoral du 4 juin 2014). Le 1^{er} janvier 2017, le syndicat procède à une actualisation de ses statuts sans le cadre de la fusion de Guer Communauté, de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly au sein de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté.

Le syndicat a pour objet la gestion et l'exploitation de la piscine de Guer afin de permettre aux enfants des écoles des communes membres l'apprentissage et la pratique de la natation.

Le SIGEP regroupe à ce jour :

- De l'Oust à Brocéliande Communauté
- Les communes d'Ille-et-Vilaine suivantes : Baulon, Bovel, La Chapelle Bouëxic, Comblessac, Lassy, Les Brulais, Maxent, Mernel, Paimpont, Saint-Séglin et Val d'Anast

Par mail en date du 11 juin 2020, il est proposé aux communes membres du SIGEP de dissoudre ce syndicat à la date 1^{er} juillet 2020. Toutes les communes et/ou communauté de communes adhérentes doivent délibérer sur ce sujet le 30 juin au plus tard.

Cette dissolution devait déjà avoir lieu pour le 1^{er} septembre 2019 mais elle n'a pu se faire en raison de nouveaux éléments sur l'état financier du SIGEP qui ont nécessité de reconsidérer les participations de l'ensemble des adhérents pour les années 2016/2017/2018/2019. En effet, des factures relatives à la consommation de chauffage émises par la ville de Guer n'ont pas été acquittées et le montant total des impayés s'élève actuellement à 112 646,53 euros.

Les maires des communes d'Ille-et-Vilaine avaient demandé des explications et par une lettre du 29 novembre 2019, ils avaient demandé à la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne un contrôle externe des comptes du SIGEP sur la période 2016-2019. A ce jour, si des explications ont été transmises pour les modalités de calcul de répartition des participations financière de chaque collectivité, il n'y a toujours pas de retour de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire expliquent que les communes d'Ille-et-Vilaine membres du SIGEP deviendraient alors clientes de l'Oust à Brocéliande Communauté. Il y aura une continuité de fonctionnement sous la forme d'un conventionnement dont les modalités ne sont pas connues aujourd'hui. Un groupe de travail s'est formé pour étudier les conditions le conventionnement entre de l'Oust à Brocéliande communauté et les communes d'Ille et Vilaine adhérentes au SIGEP.

Monsieur le Maire présentera à une prochaine séance à l'assemblée délibérante les modalités qui ont été retenues pour le conventionnement.

A l'heure actuelle, il est difficile de se prononcer sur la dissolution du SIGEP sans connaître l'avenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, refuse la dissolution du SIGEP de Guer en l'état. Ce sujet sera remis à une prochaine séance en espérant avoir plus d'informations pour donner un avis favorable à cette dissolution.

5. *Bâtiment communal* : Sécurisation d'un hangar communal par un bardage – Annulation de l'opération

Lors de la mandature précédente, une délibération avait été prise pour un projet de sécurisation par un bardage d'un hangar communal qui est situé près du plateau multisports et derrière l'atelier technique. Il s'agissait alors d'apporter des aménagements de sécurité à ce bâtiment communal afin d'éviter tout risque d'accident, surtout depuis la réalisation du plateau multisports qui se situe en face de ce hangar, où des enfants et des adultes viennent fréquemment jouer sur la structure sportive.

Par conséquent, le conseil municipal avait retenu une entreprise pour le lot menuiserie et une entreprise pour le lot maçonnerie. Pour le premier, un devis a été signé avec l'entreprise EURL POIRIER, situé à Val d'Anast, pour un montant de 14 072,03€ HT. L'entreprise SARL BOUGET Maçonnerie, situé sur la commune de Les Brulais, avait été choisi pour un montant de 1 635,00€ HT, concernant le lot maçonnerie du projet de sécurisation d'un hangar communal par un bardage.

Après divers échanges avec son équipe municipale sur les projets à mener au cours du mandat, Monsieur le Maire propose d'annuler cette opération de sécurisation de ce hangar communal. En effet, le bâtiment devenant très vétuste, il serait plus judicieux de le sécuriser en optant pour la démolition. Une édification d'un nouvel atelier technique pourrait se faire à côté de celui déjà existant.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il a contacté les deux entreprises retenues par téléphone et qu'elles sont d'accord. Un courrier a été envoyé à l'entreprise POIRIER et celle-ci a

accepté par écrit l'annulation de son devis. Un courrier est prêt à être adressé à l'entreprise BOUGET Maçonnerie. Celle-ci voulant que la Conseil municipal délibère sur ce sujet, la délibération lui sera transmise également.

En contrepartie, ces deux entreprises seront contactées en priorité lorsque la commune aura des projets à réaliser dans leurs domaines de compétences

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix Pour et 1 Abstention) décide d'annuler l'opération de sécurisation d'un hangar communal par un bardage situé Rue des Verger et décide d'opter pour une démolition de hangar. Par conséquent, le devis de l'entreprise EURL POIRIER d'un montant de 14 072,03€ HT pour le lot menuiserie et le devis de l'entreprise SARL BOUGET Maçonnerie d'un montant de 1 635,00€ HT pour le lot maçonnerie sont annulés.

6. *Affaires générales* : Locataire logement communal – lancement d'une procédure d'expulsion pour divers motifs

Un locataire du logement communal situé 6 Rue des Bruyères cumule plusieurs loyers impayés pour un montant total autour des 2 000€. De même, les ordures ménagères de cette personne restaient fréquemment à l'entrée du logement et quand elles étaient mises dans la poubelle, le tri n'était pas fait. L'agent technique et l'ancien adjoint en charge des logements ont dû plusieurs fois évacuer ces ordures et faire le tri à la place du locataire. Enfin, ce locataire a émis des incivilités verbales envers un élu communal.

Suite à une demande de Monsieur le Maire, un huissier s'est déplacé le 25 juin pour constater les manquements du locataire. Il a été constaté que le logement n'était à priori plus occupé et que le bien est dégradé. S'il s'avère que le constat peut être fait que le locataire n'est plus présent dans le logement durant un mois, il sera alors possible de l'expulser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lancer une procédure d'expulsion contre un locataire d'un logement communal.

7. *Institution et Vie Politique* : Désignation du représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'ACDES

Suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit désigner un représentant de la commune au sein de l'ACDES (Association Cantonale pour le Développement des Emplois et Services).

Cet organisme a pour mission l'accompagnement et l'insertion des personnes vers l'emploi durable. C'est pourquoi l'ACDES agit pour :

- La création d'activités pour contribuer au développement économique local en recherchant auprès des particuliers et collectivités la production de services non dé localisables,
- L'utilité sociale pour la construction de parcours en emploi durable,
- L'ancrage territorial par la réponse aux besoins locaux, au plus proche des personnes de notre territoire.

Dans sa lettre du 2 juin 2020, le Président de l'ACDES, Monsieur Joël REGNAULT, demande à la commune de bien vouloir désigner les noms des deux élu(e)s (un titulaire et un suppléant) qui siégeront au Conseil d'Administration de l'ACDES et représenteront l'implication de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Sylvie PHILIPPE (titulaire) et Madame Chrystèle BRUNARD (suppléante) pour représenter la commune de Les Brulais au sein du Conseil d'Administration de l'ACDES.

8. Institution et Vie Politique : Désignation des délégués pour représenter la commune au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de regroupement Scolaire) Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac

Suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit désigner les 4 délégués représentants de la commune au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac. Celui-ci est géré par des élus municipaux des 3 communes Comblessac – Les Brûlais – Saint Séglin qui élisent un Président et un bureau. Deux bus sillonnent les campagnes et prennent en charge les enfants scolarisés au R.P.I.

La commission affaires scolaires / petite enfance / jeunesse s'est réunie le 15 juin 2020 et elle propose comme délégués représentant la commune au sein du SIRS : Madame Chrystèle BRUNARD, Madame Marine CORBLIN, Madame Marie-Emmanuelle FLAGEUL et Monsieur Jacky LORANT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Chrystèle BRUNARD, Madame Marine CORBLIN, Madame Marie-Emmanuelle FLAGEUL et Monsieur Jacky LORANT pour représenter la commune de Les Brulais au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac.

9. Institution et Vie Politique : Désignation du délégué pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35)

Suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit désigner le délégué représentant la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35), l'autorité chargée de l'organisation du service public local de l'énergie en Ille-et-Vilaine.

Le SDE 35 regroupe l'intégralité du territoire d'Ille-et-Vilaine et c'est un lieu d'échange et de coopération privilégié entre communs rurales et urbaines autour de la transition énergétique. Il est propriétaire du réseau électrique de distribution d'Ille-et-Vilaine, soit 26 000km, plus de 16 000 postes de transformation et 610 000 compteurs. A ce titre, il a en charge le contrôle du concessionnaire ENEDIS, exploitant obligé du réseau.

Il réalise également des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension pour les communes rurales et d'enfouissement coordonné des réseaux (électrique, éclairage public, télécommunications) pour toutes les communes (hors ville de Rennes)

Un document est adressé aux conseillers municipaux où sont présentés plusieurs points (le rôle du SDE 35, les enjeux du mandat 2020-2026 et les modalités d'élection du prochain Comité Syndical).

Dans sa lettre en date du 5 mars 2020, le Président du SDE 35, Monsieur Didier NOUYOU, demande à la commune de bien vouloir désigner le délégué représentant la commune au sein du SDE 35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Olivier LECLERC pour représenter la commune de Les Brulais au sein du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE 35).

10. Institution et Vie Politique : Désignation du délégué représentant la commune au sein du COS Breizh (Comité des Œuvres Sociales)

Suite du renouvellement du Conseil municipal, celui-ci doit désigner le représentant de la personne morale de la collectivité au sein du COS BREIZH (Comité des Œuvres Sociales).

La collectivité est adhérente à cette entité qui est dédié au personnel de la fonction publique territoriale. Le COS Breizh est un organisme paritaire élus/agents. L'assemblée se compose de deux collègues, l'un représentant les personnes morales, l'autre collègue représentant les agents. Le délégué sera invité à la prochaine assemblée générale pour approuver les comptes et élire les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, dit qu'aucun élu n'est volontaire pour être le délégué représentant la commune au sein du COS Breizh. Par conséquent, Monsieur le Maire est désigné d'office.

11. Affaires Scolaires : Participation aux charges sociales du RPI – Réajustement 2019 et Prévisionnel 2020

Depuis la mise en place du contrat d'association qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'école, il convient d'accepter par une délibération chaque année le montant à financer des frais du personnel de service (cantine et garderie), que ce soit pour le réajustement de l'année passée et les prévisions pour l'année en cours. Il a été convenu que chaque commune participe pour un tiers de la dépense.

Le tableau ci-dessous est présenté aux membres du Conseil municipal.

DEPENSES A CARACTERE SOCIAL

Année 2020

(Régularisation 2019)

Frais de personnel garderie et cantine R.P.I. Comblessac, Les Brulais, Saint Séglin

	Prévisionnel 2019	Régularisation 2019 d'après état des salaires (à verser à l'OGEC)	Prévisionnel 2020	A verser par trimestre
OGEC BRUSECOM - Site LES BRULAIS	5 082,00	1 568,56	3 551,89	887,97 €
OGEC BRUSECOM - Site SAINT SEGLIN	3 735,83	1 751,57	3 741,60	935,40 €
OGEC BRUSECOM - Site COMBLESSAC	4 480,67	- 100,98	5 573,33	1 393,33 €
TOTAL	13 298,50	3 219,15	12 866,82	

à prévoir au BP 2020 - article 6574

Pour la régularisation des charges de personnels sur l'exercice 2019, les explications de ces différences de montant sont l'indemnité de licenciement d'une ATSEM sur le site de Les Brulais et le recours au service de l'ACDES pour le site de Saint-Séglin.

Les charges sociales du RPI pour l'exercice 2020 seront versés par site et par trimestre selon les modalités ci-dessous :

- 3 551,89 € / 4 trimestres = 887,97 € à l'OGEC BRUSECOM site Les Brulais,
- 3 741,60 € / 4 trimestres = 935,40 € à l'OGEC BRUSECOM site Saint Séglin,
- 5 573,33 € / 4 trimestres = 1 393,33 € à l'OGEC BRUSECOM site Comblessac,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de participer à la régularisation de l'exercice 2019 et au prévisionnel de l'année 2020 concernant les charges sociales du RPI comme présenté ci-dessus.

12. Ressources Humaines : Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – Assistant de conservation du patrimoine pour la poursuite de la mission de classement des archives communales

La première mission de classement des archives communales a été faite en septembre-octobre 2018 suite à la création de la salle d'archives en 2017. L'archiviste n'avait pas pu mener à terme sa mission et il a été évalué une mission complémentaire de 2 semaines pour être à jour.

Madame Claudia SACHET, Chargée de mission Archives territoriales - Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, a contacté une personne qui a accepté la mission de 10 jours pour clore le classement des archives de la commune. Cette personne viendrait du lundi 3 au vendredi 14 août 2020.

Les emplois de chaque collectivité étant créés par l'organe délibérant de la collectivité, il convient de créer un poste afin de pouvoir recruter un archiviste. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents culturels, au grade d'assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes en particulier : Classement des archives de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un emploi non permanent à temps complet assistant de conservation du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois de la filière culturelle à temps complet pour une durée de 2 semaines (la durée pourrait être prolongée si la mission de classement des archives n'est pas terminée à la date prévue),

13. Urbanisme : Projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie ORANGE

La commune a été sollicitée par une filiale d'Orange, la société SYSCOM, car Orange recherche un emplacement sur la commune pouvant accueillir leurs installations techniques afin d'améliorer la qualité du réseau de téléphonie mobile sur le territoire.

Le lieu d'implantation serait le parking du cimetière. La date prévisionnelle du début des travaux est le 12 février 2021 pour une date prévisionnelle de fin de travaux le 12 mai 2021. La mise en service serait alors prévue le 12 mai 2022. Un dossier d'information sur ce projet d'implantation de l'antenne a été adressé à la mairie et il sera transmis aux élus par mail. De même, il sera consultable en mairie.

Un rendez-vous avec Monsieur ANGE, chargé de recherches et négociations de la société SYSCOM est prévu le mardi 30 juin 2020.

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite attendre cet entretien afin de délibérer sur ce sujet et ainsi avoir plus d'éléments à fournir aux membres de l'assemblée délibérante.

Questions diverses :

- **Proposition des élus intéressés pour être délégué / représentant (1 titulaire et 1 suppléant) de Vallons de Haute Bretagne Communauté au sein des organismes extérieurs (Syndicat Mixte du Scot du Pays des Vallons de Vilaine, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Les Bruyères, SMICTOM, et Pays des Vallons de Vilaine)**

Monsieur le Maire doit adresser un courrier au président de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour proposer des élus intéressés pour être délégué ou représentant de VHBC au sein des organismes extérieurs.

Pour le Pays des Vallons de Vilaine et du syndicat mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine, Monsieur Alain LACORNE se porte volontaire comme délégué titulaire et Monsieur Georges MARGUERITTE se porte volontaire pour être délégué suppléant.

Pour le SMICTOM, Monsieur Yannick ROLLAND se porte volontaire pour être délégué titulaire et Madame Chrystèle BRUNARD se porte volontaire pour être déléguée suppléante.

Pour le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Les Bruyères, Monsieur Olivier LECLERC se porte volontaire comme délégué titulaire et Monsieur Georges MARGUERITTE se porte volontaire pour être délégué suppléant.

- **Acquisition d'un ordinateur portable**

Un ordinateur portable d'un montant de 1644,30€ TTC a été acquis auprès du prestataire informatique de la commune, Comète Informatique, pour remplacer un ordinateur devenu obsolète. Ce PC portable servira d'outil de travail à Monsieur le Maire.

- **Occupation de la salle polyvalente**

Il a été proposé de laisser la salle polyvalente fermée pour tout l'été et jusqu'à nouvel ordre pour les raisons sanitaires liées au Coronavirus COVID-19, les mesures barrières étant difficile à mettre en place. Cette décision de fermeture concerne les particuliers et les associations. Une exception est faite pour l'Association Pointer Club Français qui a prévu depuis de longue date d'organiser une manifestation le week-end du 1^{er} et 2 Août prochain. Celle-ci étant toujours maintenu, un rendez-vous en amont sera nécessaire pour expliquer ce qui possible de faire et ce qui ne l'est pas.

- **Distribution des masques**

La distribution des masques se fera le jeudi 9 juillet de 10h à 12h pour les personnes de plus de 65 ans et le lundi 6 juillet pour les autres habitants (cela a été noté dans la Gazette qui a été distribué le 27 juin.

Une autre date est proposée pour les personnes en activité ne pouvant se rendre aux deux dates précédemment prévues, le 11 juillet de 10h00 à 12h00. Mme Sylvie PHILIPPE et M. Yannick ROLLAND se sont proposés pour cette mission.

Les personnes qui n'auront pas récupéré leurs masques à ces dates là pourront le faire aux horaires d'ouverture de la mairie.

- **Calendrier**

Prochain Conseil municipal : le vendredi 10 juillet à 19h00 (Date imposée par la Préfecture suite aux désignations des délégués représentant la commune pour les élections sénatoriales)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Hugues RAFFGEAU lève la séance à 20h45.